

ASSEMBLEE NATIONALE13 janvier 2006

ENGAGEMENT NATIONAL POUR LE LOGEMENT - (n° 2709 rectifié)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 227

présenté par
M. Hamel-----
ARTICLE 5

Dans l'alinéa 2 de cet article, supprimer le mot :

« bénéficiaires ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.